

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

Présents : Bernard CAROUGE, Valérie LYON, Jean-Pierre CHILLY, Philippe HAUDECOEUR, Jacques GUILLAUMY, Anne-Marie RAVET, Elisabeth LANDRIEUX, Germaine LIMMOIS, Michel DECOUTTERE, Sylviane SPRIET, Vincent ZAKOSKI, Olivier CHARLES, Jacques DALQUIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine AUTENZIO a donné pouvoir à Bernard CAROUGE
Michel LETISSIER a donné pouvoir à Vincent ZAKOSKI
Dominique DOUTRELANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CHILLY
Michel BENOIST a donné pouvoir à Philippe HAUDECOEUR
Marie-Noëlle HADEY a donné pouvoir à Michel DECOUTTERE
Anne WINCKEL a donné pouvoir à Olivier CHARLES
Valérie LEFEBVRE a donné pouvoir à Anne-Marie RAVET
Renée de LAUBRIERE a donné pouvoir à Valérie LYON

Absents : Laurence NAVARRO-DREVET, Pierre LIND, Gaël LARONCHE, Sébastien CHIMOT, Vincent SEITA, Christine STEINER.

Monsieur CAROUGE ouvre la séance à 19 heures en souhaitant la bienvenue aux présents. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur Vincent ZAKOSKI est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 41/2018 : MISE EN VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DAM'GILLES
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE la vente de cet immeuble au prix de 280 000 € net vendeur, inférieur à l'estimation de France Domaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

DELIBERATION N° 42/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention dans la cadre de la dotation de solidarité suite aux évènements climatiques qui ont touché Crécy-la-Chapelle entre le 11 et le 12 juin 2018.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 19 heures 12.